

# Tremblay-en-France

Tremblay-en-France, le 18 mai 2020  
Affaire suivie par : RP

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'aux articles L2121-10 et L2121-12 du code général des Collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France qui aura lieu le:

**Judi 28 mai 2020**

**A 17h00**

**Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal (2<sup>ème</sup> étage)**

**sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville**

**93290 Tremblay-en-France**

## **L'ordre du jour de la séance est le suivant :**

1. Commune de Tremblay-en-France - Installation du Conseil municipal élu le 15 mars 2020  
*Rapporteur : Monsieur François ASENSI*
2. Article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales -Vote de la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos pour d'impérieux motifs de sécurité sanitaire  
*Rapporteur : Monsieur François ASENSI*
3. Election de Monsieur le Maire de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur François ASENSI*
4. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et d'Adjoints au Maire de quartier de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur le maire*

5. Détermination du délai de dépôt des listes des candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
6. Election des Adjoints au Maire et des Adjoints au Maire de quartier de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
7. Lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du code général des Collectivités territoriales  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
8. Délégations du Conseil municipal au Maire - Article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
9. Vote des indemnités de fonction allouées aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
10. Majoration des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
11. Commission d'appel d'offres - Élection des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
12. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration - Élection des représentants du Conseil municipal  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
13. Établissement Public « Paris Terres d'Envol » - Election des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur le maire*
14. Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) – Election des délégués de la Commune de Tremblay-en-France  
*Rapporteur : Monsieur le maire*

Vous trouverez en pièces jointes à la présente convocation les notes explicatives de synthèse afférentes à chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la séance et soumis au vote du conseil municipal, reprenant l'ensemble des éléments d'information requis.

J'attire votre attention sur le fait qu'en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 venu complété l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, prévoyant des mesures exceptionnelles visant à garantir la continuité du fonctionnement des instances locales, le conseil municipal pourra valablement se réunir et délibérer dès lors qu'un tiers de ses membres en exercice est présent ainsi que sur la possibilité offerte à chaque conseiller municipal d'être porteur jusqu'à deux pouvoirs.

Enfin, pour d'impérieux motifs de sécurité sanitaire et de protection des personnes, et en complément de la mise en place de mesures de protection au sein de la salle du conseil municipal (*respect de la distanciation physique entre chaque personne, mise à disposition de gants et de masques à chacun des conseillers municipaux, gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie de la salle*), j'inviterai le conseil municipal à se prononcer à l'ouverture de la séance sur la tenue de celle-ci à huis clos en application de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales.

Comptant sur votre compréhension quant à la mise en œuvre de ces mesures de prévention et de protection individuelle et collective, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



**François ASENSI**

**Maire de Tremblay-en-France**

**Conseiller métropolitain**

**Député honoraire**



**Pièces jointes :**

- ✓ *Cahier des rapports.*
- ✓ *Pouvoir vierge.*